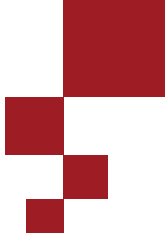


MÉCANIQUE DE REMONTÉES MÉCANIQUES DE SURFACE

(MRM-S)
QO-1141 (02-2024)

LA
QUALIFICATION
OBLIGATOIRE



GUIDE D'APPRENTISSAGE





MÉCANIQUE DE REMONTÉES MÉCANIQUES DE SURFACE

(MRM-S)

QO-1141 (02-2024)

RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'APPRENTI
OU DE L'APPRENTIE

Prénom et nom (*en caractères d'imprimerie*)

Numéro de dossier



AVIS

- L'apprentissage et l'exercice des tâches décrites dans ce guide sont sujets à des obligations légales. Veuillez consulter la section « Cadre légal et administratif », dans la Partie 3, pour vous assurer de vous conformer à la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).
- Ce guide constitue, avec l'*Aide-mémoire du compagnon ou de la compagne* et les formulaires *Démarche de qualification professionnelle* et *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*, le livret d'apprentissage prescrit dans les règlements. [Pour plus de détails, voir la section « Présentation des formulaires » dans la Partie 3 du guide.](#)
- Le terme « compagnon » ou « compagne » désigne la personne qui supervise l'apprenti ou l'apprentie* et qui atteste sa maîtrise des éléments de qualification. En vertu de la réglementation, le compagnon ou la compagne doit être titulaire du certificat de qualification requis pour effectuer les travaux sur lesquels porte l'apprentissage, et la personne en apprentissage doit avoir une carte d'apprenti en règle.
- Ce guide n'a pas pour objectif de dicter des méthodes ou une organisation du travail dans les entreprises. Il vise à assurer le développement des compétences des personnes exécutant des travaux qui peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité.
- Ce guide a été réalisé par la Direction de la qualification professionnelle du ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale, en consultation avec des représentants et des représentantes de l'industrie.

Si vous avez des questions en lien avec le traitement administratif de votre dossier, veuillez téléphoner au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).

**Case postale 100
Victoriaville (Québec)
G6P 6S4**

1 866 393-0067

* L'apprenti ou l'apprentie, au sens de la Loi et de la réglementation, est une personne sur le marché du travail, âgée d'au moins 16 ans, inscrite auprès du ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale en vertu de règlements en vue d'apprendre un métier ou une profession selon un programme approuvé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION6

- **Comment réaliser l'apprentissage et utiliser le guide**
- **Définition du métier**
- **Exigences du programme d'apprentissage**
 - Synthèse du contenu de l'apprentissage
 - Formation obligatoire
 - Lectures et formations recommandées pour la réussite de votre apprentissage
 - Durée de l'apprentissage

PARTIE 2

CONTENU DE L'APPRENTISSAGE11

- **1^{er} élément de qualification**
 - Vérifier et entretenir les composants d'une remontée mécanique de surface
- **2^e élément de qualification**
 - Dépanner une remontée mécanique de surface
- **3^e élément de qualification**
 - Réparer ou remplacer des composants d'une remontée mécanique de surface

PARTIE 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES27

- **Préparation à l'examen de qualification**
- **Cadre légal et administratif**
- **Autres conditions relatives au certificat**
- **Présentation des formulaires**
 - Démarche de qualification professionnelle (01-1002)
 - Suivi de la démarche de qualification professionnelle (01-1003)

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION

COMMENT RÉALISER L'APPRENTISSAGE ET UTILISER LE GUIDE

1. Prendre connaissance de ce guide, qui sert d'outil de suivi et de planification pour toute la durée de l'apprentissage. Le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) vous fournit le résumé de votre parcours d'apprentissage en date d'émission du document.
2. Si ce n'est déjà fait, informer votre employeur et le compagnon ou la compagne de votre inscription à l'apprentissage.
3. Remettre à la personne qui vous accompagnera l'aide-mémoire du compagnon ou de la compagne, qui se trouve dans la documentation insérée. Il ou elle peut télécharger le guide d'encadrement de l'apprentissage disponible dans la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca, qui contient des suggestions sur les bonnes pratiques d'accompagnement.
4. Le programme d'apprentissage est divisé en éléments de qualification propres au certificat indiqué à la première page de ce guide. Pour vous qualifier, vous devez maîtriser les tâches des éléments de qualification décrivant la compétence recherchée (voir la section *Synthèse du contenu de l'apprentissage* dans les pages qui suivent).
5. Chaque tâche d'un élément de qualification comprend un ensemble de sous-tâches décrivant les gestes à faire pour accomplir votre travail.
6. Vous ne pouvez exécuter les travaux visés que sous la supervision de la personne qui vous accompagne. Cette dernière doit être sur place et à proximité de vous tant que vous n'avez pas complété l'apprentissage d'un élément de qualification.
7. Pour vous évaluer, la personne qui vous accompagne utilise les critères d'évaluation propres à chacune des sous-tâches. Elle utilise ensuite la colonne *Suivi* pour confirmer, par un crochet, que vous maîtrisez la sous-tâche.
8. En fonction du contexte de travail particulier de l'entreprise, il peut arriver qu'une sous-tâche ne puisse être effectuée. Dans ce cas, il faut cocher s.o. (sans objet) dans la colonne *Suivi*.
9. Vous devez quand même maîtriser l'élément de qualification pour assurer votre polyvalence et vous permettre de répondre à tous les besoins pouvant survenir dans l'entreprise ou au cours de votre carrière. Il n'est toutefois pas nécessaire de maîtriser toutes les tâches ou sous-tâches pour que l'élément de qualification soit considéré comme maîtrisé.
10. Lorsqu'un élément de qualification est maîtrisé, vous et la personne autorisée¹ devez signifier l'achèvement de cet apprentissage en signant l'attestation de la compétence, qui se trouve dans ce guide après la dernière tâche de chaque élément de qualification.

1. Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou de l'apprentie.

11. Pour pouvoir effectuer les tâches de cet élément de qualification sous supervision générale², vous devez le déclarer dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et faire parvenir celui-ci au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP). Par la suite, vous recevrez un nouveau document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) mis à jour. La maîtrise d'un élément de qualification ne peut être considérée comme étant acquise qu'après réception du document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) mis à jour, confirmant qu'il vous est maintenant permis d'exécuter sous supervision générale les tâches correspondant aux éléments de qualification enregistrés.
12. Vous devez aussi remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et le faire parvenir au CAQP lorsque vient le moment de renouveler votre carte d'apprenti, lorsque vous souhaitez informer le ministère d'une modification à votre dossier ou lorsque le ministère vous demande de le faire.
13. Une fois que vous avez rempli votre guide, vous n'avez pas à le retourner au ministère. Toutefois, une représentante ou un représentant du ministère peut en tout temps demander à le vérifier.

2. Cela signifie que vous pouvez effectuer ces tâches sans que le compagnon ou la compagne doive rester à vos côtés.

DÉFINITION DU MÉTIER

Le certificat de qualification en mécanique de remontées mécaniques de surface (MRM-S) atteste que sa détentrice ou son détenteur peut accomplir de façon autonome les travaux d'entretien, de réparation et de dépannage de systèmes de remontée mécanique de surface.

Le mécanicien ou la mécanicienne possédant cette qualification joue un rôle très important en ce qui concerne la sécurité des équipements et la protection du public. Il ou elle doit se conformer constamment à la norme CAN/CSA-Z98 et aux spécifications du fabricant au cours de ses interventions. De plus, il ou elle doit posséder des compétences techniques en mécanique et en hydraulique, des notions de base en électricité, des aptitudes en communication, et démontrer un souci constant de sa sécurité et de celle des autres.

L'apprentissage se déroule dans le respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement, ainsi que des codes, des lois et des règlements en vigueur relativement à cette qualification.

EXIGENCES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Pour être admissible à l'examen de qualification en mécanique de remontées mécaniques de surface, il faut répondre aux deux exigences suivantes :

1. Maîtriser les trois éléments de qualification obligatoires du programme d'apprentissage.
2. Avoir fait un apprentissage correspondant au moins à la durée minimale prévue.

SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE *(Éléments de qualification et tâches)*

1. Vérifier et entretenir les composants d'une remontée mécanique de surface

- A. Effectuer les inspections quotidiennes
- B. Préparer la vérification et l'entretien d'une remontée de surface
- C. Inspecter et entretenir les structures, les systèmes d'entraînement, de freinage, de communication, les composants mécaniques, hydrauliques, électriques ou électroniques d'une remontée de surface
- D. Gérer les dangers d'incendie
- E. Procéder à un essai de la remontée de surface après l'entretien
- F. Travaux spécifiques reliés aux fils neige et aux véhicules secondaires tractés
- G. Travaux spécifiques reliés aux convoyeurs
- H. Travaux spécifiques reliés aux Téléskis³

2. Dépanner une remontée mécanique de surface

- A. Poser un diagnostic
- B. Planifier le travail
- C. Apporter les corrections nécessaires
- D. Contrôler la qualité du travail
- E. Terminer l'intervention, nettoyer et ranger le lieu de travail
- F. Consigner les données
- G. Participer à la rédaction d'un rapport d'accident de remontée mécanique

3. Réparer ou remplacer des composants d'une remontée mécanique de surface

- A. Planifier les travaux de réparation ou de remplacement des composants
- B. Évaluer l'état des composants
- C. Procéder à la réparation ou au remplacement des composants
- D. Consigner les données

3. Communément appelé T-BAR.

FORMATION OBLIGATOIRE

- Aucune

LECTURES ET FORMATIONS RECOMMANDÉES POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE APPRENTISSAGE

- Notions de base en mécanique industrielle
- Notions de base en électromécanique
- Notions de base en électricité
- Norme CAN/CSA-Z98
- Remontées mécaniques : les fonctions, les exigences d'entretien et la réglementation, Collège Selkirk
- Règles de santé et de sécurité du travail (notamment la protection contre les chutes de hauteur et les techniques de sauvetage pour les travailleuses et les travailleurs en hauteur, les procédures de cadenassage, les dispositifs de sécurité pour les pièces en mouvement, etc.)
- Notions de base de secourisme en milieu de travail
- Lecture des plans mécaniques, hydrauliques et électriques
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- Techniques de levage et de manutention

DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

Pour le certificat de qualification en mécanique de remontées mécaniques de surface, la durée moyenne d'apprentissage est d'environ 900 heures. Toutefois, l'apprenti ou l'apprentie peut se présenter à l'examen de qualification après un minimum de 600 heures, à condition d'avoir satisfait à toutes les autres exigences du programme.

La personne qui possède une expérience pertinente avant de s'inscrire au programme d'apprentissage peut demander une réduction de la durée de son apprentissage. Pour présenter une demande en ce sens, il faut remplir le formulaire *Attestation de l'expérience de travail dans le domaine de la mécanique de systèmes de déplacement mécanisé*, qui se trouve dans la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca

PARTIE 2

CONTENU DE L'APPRENTISSAGE

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LES COMPOSANTS
D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

RÉPARER OU REMPLACER DES COMPOSANTS
D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

VÉRIFIER ET ENTREtenir LES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE A	EFFECTUER LES INSPECTIONS QUOTIDIENNES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.*
1. Effectuer les vérifications à l'arrêt		☐	☐
▪ Inspections selon les recommandations du fabricant			
2. Effectuer les vérifications en mouvement		☐	☐
▪ Inspections selon les recommandations du fabricant			
3. Noter les anomalies		☐	☐
▪ Utilisation appropriée et précise de la terminologie			
4. Corriger les anomalies		☐	☐
▪ Corrections efficaces			
▪ Sécurisation appropriée de la remontée lors des interventions			

Notes d'apprentissage :

TÂCHE B	PRÉPARER LA VÉRIFICATION ET L'ENTRETIEN D'UNE REMONTÉE DE SURFACE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.*
1. Planifier l'entretien		☐	☐
▪ Bonne coordination avec les autres services			
2. Verrouiller la remontée (cadenasser la source d'énergie principale)		☐	☐
▪ Respect de la procédure en vigueur dans l'entreprise			
3. Bloquer les accès		☐	☐
▪ Organisation et vérification rigoureuses de la procédure de blocage de tous les accès du système			

Notes d'apprentissage :

* S.O. : sans objet

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE C	INSPECTER ET ENTRETENIR LES STRUCTURES, LES SYSTÈMES D'ENTRAÎNEMENT, DE FREINAGE, DE COMMUNICATION, LES COMPOSANTS MÉCANIQUES, HYDRAULIQUES, ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES D'UNE REMONTÉE DE SURFACE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Effectuer une inspection visuelle des structures et des composants afin de déceler les signes éventuels d'usure prématurée		☐	☐
- Détection des anomalies - Évaluation et interprétation correctes du degré d'usure			
2. Entretenir la remontée mécanique de surface suivant les indications contenues dans les guides d'entretien du fabricant et les normes applicables		☐	☐
- Respect des directives du guide du fabricant - Respect des normes en vigueur selon le type de remontée de surface			
3. Faire les réglages et les ajustements comme prescrit par le fabricant ainsi que selon les normes en vigueur en fonction du type de remontée de surface		☐	☐
4. Vérifier les systèmes de communication et de sécurité		☐	☐
- Système (ligne) de communication : - Ligne téléphonique dédiée (si nécessaire) - Signal sonore des boutons d'arrêt - Signal visuel ou lumineux des boutons d'arrêt ou d'embarquement, débarquement. - Système (ligne) de sécurité (système électrique de basse tension) : - Ligne de sécurité entre les deux stations d'embarquement, débarquement. - Détection des fautes (ex. : <i>limit switch</i>, fourchette, etc.) - Sécurité des systèmes de tension, fin de course - Arrêts d'urgence (boutons) - Barrière de sécurité			
5. Ranger et nettoyer les lieux de travail		☐	☐
- Rangement de l'outillage - Inventaire complet de l'outillage - Vérification, nettoyage et rangement des outils - Aucune trace visible de l'intervention			
6. Consigner les informations au registre		☐	☐
Information complète et précise			

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE D	GÉRER LES DANGERS D'INCENDIE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Vérifier et entretenir les détecteurs de fumée et de chaleur si applicable		☐	☐
▪ Vérification périodique selon les spécifications du fabricant			
2. Vérifier et entretenir les extincteurs		☐	☐
▪ Application stricte des consignes de vérification et d'entretien des extincteurs			
3. Gérer les matériaux dangereux utilisés au travail (SIMDUT)		☐	☐
▪ Reconnaissance des produits dangereux utilisés au travail (SIMDUT)			
4. Entretenir les lieux de travail		☐	☐
▪ Propreté des lieux (absence d'huile ou de graisse au sol, d'objets, etc.)			

Notes d'apprentissage :

TÂCHE E	PROCÉDER À UN ESSAI DE LA REMONTÉE DE SURFACE APRÈS L'ENTRETIEN	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Enlever les éléments de cadenassage		☐	☐
▪ Enlèvement de tous les cadenas installés			
▪ Remise de l'alimentation électrique de la remontée			
2. Faire un essai complet dans les conditions normales d'utilisation		☐	☐
▪ Démarrage de la remontée			
▪ Vérification du fonctionnement global			
▪ Arrêt de la remontée mécanique			
3. Inscrire l'essai de la remontée dans le registre d'entretien		☐	☐

Notes d'apprentissage :

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE F	TRAVAUX SPÉCIFIQUES RELIÉS AUX FILS NEIGE ET AUX VÉHICULES SECONDAIRES TRACTÉS	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Faire un rappel des étapes générales préalables		☐	☐
2. Voir les spécificités		☐	☐
Notes d'apprentissage :			

TÂCHE G	TRAVAUX SPÉCIFIQUES RELIÉS AU CONVOYEUR	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Faire un rappel des étapes générales préalables		☐	☐
2. Voir les spécificités		☐	☐
Notes d'apprentissage :			

TÂCHE H	TRAVAUX SPÉCIFIQUES RELIÉS AU TÉLÉSKI ⁴	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Faire un rappel des étapes générales préalables		☐	☐
2. Voir les spécificités		☐	☐
Notes d'apprentissage :			

4. Communément appelé T-BAR.

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

ATTESTATION DE COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- dans l'exercice régulier du travail;
- de façon autonome et efficiente;
- au moyen des équipements, des outillages et des matériels usuels.

Contexte technique d'évaluation

Selon le type de remontée mécanique de surface, les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent avoir été accomplies obligatoirement sur chacun des éléments suivants, le cas échéant :

- câble tracteur
- tours et trains de poulie
- véhicules et attaches fixes
- structures des stations
- système d'entraînement
- équipements de freinage
- système de tension
- systèmes hydrauliques
- systèmes électriques de basse tension
- système de communication
- appareils de protection contre les incendies

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur

- le respect des règles qui concernent la santé et la sécurité du travail;
 - le respect des dispositions de la norme CAN/CSA-Z98;
 - la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail.
- Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon ou de la compagne

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE A	POSER UN DIAGNOSTIC	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Recueillir et analyser l'information relative au problème		☐	☐
▪ Analyse et interprétation juste et rapide des faits			
2. Appliquer les procédures de sécurisation des lieux et du public		☐	☐
▪ Respect des protocoles de communication et des procédures d'urgence			
3. Trouver la cause du problème		☐	☐
▪ Établissement d'un diagnostic pertinent			
▪ Évaluation juste de l'ampleur et de l'urgence du problème			
▪ Explications pertinentes de la cause			
4. Déterminer les actions correctives et palliatives nécessaires		☐	☐
▪ Suggestion de corrections appropriées aux problèmes relevés			
5. Évaluer la durée des interventions		☐	☐
▪ Estimation réaliste de la durée des interventions			

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION
DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE B	PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Définir et organiser les étapes de l'intervention		☐	☐
▪ Organisation méthodique et efficace des travaux			
2. Choisir et vérifier les outils, les matériaux, les équipements, les pièces de rechange et les instruments		☐	☐
▪ Sélection d'outils et d'équipements appropriés pour le travail à faire			
3. Déterminer les mesures pour assurer la sécurité du public ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs, et préparer les équipements de protection		☐	☐
▪ Mesures conformes aux normes et aux procédures en vigueur			
▪ Préparation, vérification et ajustement des équipements individuels et collectifs de sécurité conformément aux normes et aux lois			
4. Mettre au point le plan d'action		☐	☐
▪ Plan conforme aux exigences			
▪ Ordre dans l'exécution des travaux			

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE C	APPORTER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Isoler et sécuriser la section à réparer		☐	☐
	▪ Application de la procédure d'évacuation de la remontée ▪ Établissement de paramètres de sécurité selon les procédures		
2. Arrêter les équipements et verrouiller (cadenasser ou étiqueter) des dispositifs et des sources d'énergie		☐	☐
	▪ Arrêts et verrouillage (cadenassage ou étiquetage) selon les procédures établies ▪ Démontage des composants à réparer		
3. Déposer et démonter méthodiquement et sécuritairement les composants à réparer		☐	☐
	▪ Travaux de réparations nécessaires ▪ Choix judicieux des techniques et méthodes de réparation en fonction du problème		
4. Réparations justifiées et efficaces		☐	☐

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION
DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE C	CONTRÔLER LA QUALITÉ DU TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1.	Vérifier la sécurité du système après le dépannage Vérification rigoureuse et selon les normes	☐	☐
2.	Effectuer les essais de fonctionnement - Remise en fonction sécuritaire, selon les procédures applicables - Réalisation sécuritaire et minutieuse des essais dans le respect des procédures prévues dans les normes	☐	☐
3.	Apporter les ajustements requis au système Ajustements précis selon les recommandations du fabricant	☐	☐

Notes d'apprentissage :

TÂCHE E	TERMINER L'INTERVENTION, NETTOYER ET RANGER LE LIEU DE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1.	Nettoyer les lieux Propreté des lieux, aires de travail libres et accessibles au public	☐	☐
2.	Nettoyer et ranger le matériel et les équipements Matériel, équipement et outils nettoyés et rangés aux bons endroits	☐	☐

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE F	CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.

1. Inventorier les pièces changées et les éléments réparés dans le registre d'entretien

☐☐

- Respect de la terminologie

Notes d'apprentissage :

TÂCHE G	PARTICIPER À LA RÉDACTION D'UN RAPPORT D'ACCIDENT DE REMONTÉE MÉCANIQUE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.

1. Rédiger un rapport d'accident, s'il y a lieu

☐☐

- Rapport rempli selon les exigences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

Notes d'apprentissage :

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

ATTESTATION DE COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- dans l'exercice régulier du travail;
- de façon autonome et efficiente;
- au moyen des équipements, des outillages et des matériels usuels.

Contexte technique d'évaluation

Selon le type de remontée mécanique de surface, les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent avoir été accomplies obligatoirement sur chacun des éléments suivants, le cas échéant :

- câble tracteur
- tours et trains de poulie
- véhicules et attaches fixes
- structures des stations
- système d'entraînement
- équipements de freinage
- système de tension
- systèmes hydrauliques
- systèmes électriques de basse tension
- système de communication
- appareils de protection contre les incendies

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur

- le respect des règles qui concernent la santé et la sécurité du travail;
- le respect des dispositions de la norme CAN/CSA-Z98;
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail.

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

DÉPANNER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon ou de la compagne

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

RÉPARER OU REMPLACER DES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE A	PLANIFIER LES TRAVAUX DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DES COMPOSANTS	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Rechercher et interpréter les informations techniques concernant le composant à réparer ou à remplacer		☐	☐
- Utilisation appropriée et efficace des moyens de rechercher les informations techniques requises - Interprétation juste des informations recueillies			
2. Déterminer les pièces à remplacer ou à réparer		☐	☐
Détermination précise des pièces à remplacer ou à réparer			
3. Planifier les ressources en personnel et en matériel		☐	☐
Estimation pertinente des ressources nécessaires en fonction des travaux à réaliser			
4. Établir un calendrier de travail		☐	☐
Coordination efficace avec les services concernés			
5. Préparer l'aire de travail et les mesures de sécurité		☐	☐
Mesures de sécurité conformes aux procédures et aux règles de santé et de sécurité applicables en fonction de la nature des travaux			
6. Commander ou indiquer les pièces nécessaires		☐	☐
Utilisation de la terminologie et des indications appropriées			

Notes d'apprentissage :

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION
RÉPARER OU REMPLACER DES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE B	ÉVALUER L'ÉTAT DES COMPOSANTS	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.
1. Déposer et démonter le composant au besoin		☐	☐
▪ Application appropriée et sécuritaire des techniques de démontage			
2. Évaluer la condition du composant		☐	☐
▪ Évaluation appropriée de l'usure en fonction des critères établis par le fabricant ou de la norme CAN/CSA-Z98			
3. Déterminer si des essais non destructifs (END) ou autres tests sont nécessaires		☐	☐
▪ Pertinence de la décision quant à la nécessité de réaliser des essais ou des tests complémentaires			
4. Déterminer les effets sur la sécurité du système et du public		☐	☐
▪ Évaluation juste de l'importance et de la dangerosité des anomalies repérées			
5. Déterminer l'origine du problème et les actions requises		☐	☐
▪ Utilisation de la terminologie et de la codification appropriées du fabricant			

Notes d'apprentissage :

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

RÉPARER OU REMPLACER DES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

TÂCHE C	PROCÉDER À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DES COMPOSANTS	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.

- Après l'évaluation des composants, procéder à la réparation ou au remplacement du ou des composants, le cas échéant.

☐☐

Notes d'apprentissage :

TÂCHE D	CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
		Maîtrisée	S.O.

- Inventaire des pièces changées et les éléments réparés dans le registre d'entretien
- Respect de la terminologie

☐☐

Notes d'apprentissage :

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

RÉPARER OU REMPLACER DES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

ATTESTATION DE COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- dans l'exercice régulier du travail;
- de façon autonome et efficiente;
- au moyen des équipements, des outillages et des matériels usuels.

Contexte technique d'évaluation

Selon le type de remontée mécanique de surface, les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent avoir été accomplies obligatoirement sur chacun des éléments suivants, le cas échéant :

- attaches débrayables
- systèmes d'embrayage et de débrayage des attaches
- système de convoyeurs
- système anticollision
- dispositif de contrôle de serrage des attaches
- détecteurs de position du câble sur la ligne
- mécanismes d'ouverture et de fermeture des portes des véhicules
- aiguillages dans les stations et les stationnements

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur

- le respect des règles qui concernent la santé et la sécurité du travail;
- le respect des dispositions de la norme CAN/CSA-Z98;
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail.

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

RÉPARER OU REMPLACER DES COMPOSANTS D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE DE SURFACE

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon ou de la compagne

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

PARTIE 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRÉPARATION À L'EXAMEN DE QUALIFICATION

À la fin de votre apprentissage, un examen de qualification administré par le ministère permettra de vérifier si vous maîtrisez les différentes tâches de votre métier. Les questions de cet examen porteront sur des situations ou des problèmes que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de ces tâches. Vous devrez donc comprendre le pourquoi des choses afin de pouvoir diagnostiquer un problème technique, par exemple, et vous devrez avoir acquis des connaissances théoriques. Vous devrez aussi avoir mémorisé certains éléments importants des normes techniques et des codes, ou du moins savoir comment les consulter. Dans certains cas, ces documents ou des extraits de ceux-ci vous seront fournis au moment de l'examen pour vous aider à résoudre des problèmes.

Votre apprentissage, tel qu'il est détaillé dans le présent guide, ainsi que les activités de formation recommandées ou obligatoires vous préparent à l'examen. Vous devriez cependant, dans les mois précédant votre examen, réviser les notions théoriques que vous auriez moins utilisées. Ne vous fiez pas au seul fait qu'un code ou un autre document technique vous sera alors fourni : si vous ne connaissez pas bien le contenu en question, vous perdrez du temps à chercher les réponses.

Les questions de l'examen de qualification reflètent l'apprentissage décrit dans votre guide.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la préparation à l'examen et sur les documents permis en consultant la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca ou en téléphonant au 1 866 393-0067.

CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF

AVERTISSEMENT

Le contenu de cette partie ne peut servir à des fins juridiques. Seul le texte de la loi et des règlements peut faire l'objet d'une interprétation juridique. Pour plus de renseignements sur les programmes et les formalités, consultez la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca ou contactez le Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP) au 1 866 393-0067.

Le programme d'apprentissage décrit dans ce guide mène à la délivrance d'un certificat de qualification dans le cadre d'un programme de formation établi par la ministre de l'Emploi et

de la Solidarité sociale en vertu de l'article 30 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RIRQ, chapitre F-5) et de l'un des règlements suivants :

Mention légale

r.1 : Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction

r.2 : Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

1 DÉTENIR UNE CARTE D'APPRENTI VALIDE

La carte d'apprenti est le seul document qui permet à une personne encore non qualifiée d'exécuter les tâches définies dans ce guide, et ce, sous la supervision d'une personne titulaire du certificat de qualification visé par ce programme. Pour certaines qualifications, le certificat de compétence-compagnon de la Commission de la construction du Québec (CCQ) est aussi accepté.

Mention légale

« Pour commencer l'apprentissage d'un métier ou d'une profession [dont l'exécution des travaux requiert un certificat de qualification], une personne doit être inscrite à titre d'apprenti. »

Obtention

Pour s'inscrire à titre d'apprenti ou d'apprentie, il faut remplir le formulaire requis et le présenter au Centre administratif de la qualification professionnelle. La personne inscrite reçoit ensuite une trousse d'apprentissage qui comprend normalement

- une carte d'apprenti;
- un exemplaire du guide d'apprentissage pour l'apprenti;
- un exemplaire de l'aide-mémoire au compagnon ou à la compagne;
- une copie du document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) et du formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003).

Renouvellement

Mention légale

« Pour demeurer valide, une carte d'apprenti doit être renouvelée annuellement, au plus tard à la date de l'anniversaire de naissance de son titulaire, sur paiement des droits exigibles [...]. »

L'apprenti ou l'apprentie reçoit un avis de renouvellement quelques semaines avant l'échéance de sa carte. Il lui faut, pour chaque renouvellement, remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et l'envoyer, avec sa demande de renouvellement, au Centre administratif de la qualification professionnelle.

2 ACCOMPLIR SON APPRENTISSAGE

Mention légale

« Pour compléter l'apprentissage, l'apprenti doit avoir acquis tous les éléments de qualification décrits au programme d'apprentissage, réussi la formation professionnelle requise et complété la durée minimale d'apprentissage prescrite. »

Maîtrise de tous les éléments de qualification

La maîtrise de tous les éléments de qualification se fait en milieu de travail. Il n'est pas obligatoire de respecter l'ordre de présentation des éléments de qualification utilisé dans le guide. Cependant, l'apprenti ou l'apprentie doit avoir maîtrisé tous les éléments de qualification requis.

Dès que l'apprenti ou l'apprentie a terminé l'apprentissage d'un élément de qualification et que le compagnon ou la compagne en a fait une évaluation satisfaisante, ils apposent tous les deux leur signature à l'endroit prévu dans le document d'attestation de la compétence.

Mention légale

« Tant qu'il n'a pas complété l'apprentissage d'un élément de qualification, l'apprenti ne peut exécuter les travaux visés [...] pour le certificat de qualification demandé que sous la supervision d'un titulaire de ce certificat qui est sur place et à proximité de l'apprenti. »

Une fois que l'apprenti ou l'apprentie maîtrise un élément de qualification, le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) peut être rempli et adressé au Centre administratif de la qualification professionnelle. L'apprenti ou l'apprentie reçoit ensuite le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) mis à jour, confirmant qu'il lui est maintenant permis d'exécuter sous supervision générale les tâches correspondant aux éléments de qualification enregistrés. Cela signifie qu'il n'est plus obligatoire que le compagnon ou la compagne reste à ses côtés.

Mention légale

« Après avoir complété l'apprentissage d'un élément de qualification et tant qu'il n'a pas obtenu le certificat de qualification, l'apprenti ne peut exécuter ces travaux que sous la supervision d'un titulaire du certificat de qualification exigé pour les travaux supervisés qui est sur place »

Si l'employeur a mis à la disposition de l'apprenti et du compagnon des moyens de communication adaptés, que le compagnon peut, dans un délai raisonnable, intervenir auprès de l'apprenti et qu'il existe des procédures pour contrôler les travaux de l'apprenti et la remise en route de l'installation, le compagnon peut ne pas être sur les mêmes lieux d'exercice que l'apprenti.

Mention légale

« La supervision peut se faire à distance lorsque l'employeur qui fait exécuter les travaux par l'apprenti :

1° a mis en place des moyens pour que, durant l'exécution des travaux supervisés à distance, l'apprenti puisse communiquer avec la personne qualifiée et recevoir un soutien technique de celle-ci;

2° s'est assuré que la personne qualifiée puisse, dans un délai raisonnable, intervenir sur place auprès de l'apprenti;

3° a établi des procédures de contrôle des travaux et de remise en marche des installations et des équipements sur lesquels l'apprenti intervient.

« La personne qui supervise des travaux à distance doit être un travailleur qualifié pour les travaux visés. Elle doit avoir au moins cinq années d'expérience pour de tels travaux, incluant l'évaluation et l'attestation de la maîtrise d'éléments de qualification. »

Réussite de la formation théorique obligatoire

Mention légale

« Les cours de formation professionnelle réussis par une personne peuvent être reconnus comme équivalents à ceux exigés en vertu du règlement s'ils satisfont aux exigences de formation professionnelle décrites au programme d'apprentissage. »

L'apprentissage d'un élément de qualification exige parfois des connaissances qui ne peuvent pas être acquises en milieu de travail. Dans ce cas, le programme d'apprentissage requiert la réussite de formations professionnelles listées dans le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002). Le ministère peut reconnaître des cours que l'apprenti ou l'apprentie a suivis antérieurement. Tout cours reconnu dans le cadre des programmes de qualification qui couvre la matière de la formation obligatoire sera accepté. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle.

La réussite de la formation obligatoire doit être consignée dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003), accompagné des documents qui attestent cette réussite.

Respect de la durée minimale

Le rythme de l'apprentissage peut varier selon les réalités du milieu de travail et selon les capacités de l'apprenti ou de l'apprentie à exécuter les tâches indiquées dans le guide. Cependant, la durée minimale prescrite doit être respectée. L'expérience antérieure dans des tâches semblables peut être créditée.

3 SE PRÉSENTER À L'EXAMEN ET LE RÉUSSIR

Mention légale

« Le contenu de l'examen de qualification vise à vérifier si un apprenti satisfait aux exigences de qualification requises pour l'exécution des travaux [...] et il porte sur les éléments décrits au programme d'apprentissage. »

Inscription à l'examen

Pour s'inscrire à l'examen, l'apprenti ou l'apprentie doit satisfaire à toutes les exigences du programme. L'inscription se fait auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle.

Mention légale

« L'apprenti qui est admissible à l'examen de qualification doit s'inscrire auprès du ministre et payer les droits exigibles. »

Examen

Généralement, l'examen dure une demi-journée et se présente sous la forme de questions ou de problèmes comportant un choix de réponses. Dans l'examen, le système métrique et le système impérial sont habituellement utilisés, car la personne qualifiée peut avoir à se servir de ces deux systèmes dans l'exécution de ses tâches. Pour de l'information sur la documentation et le matériel permis (une calculatrice, par exemple) et pour d'autres renseignements sur la préparation à l'examen,

on peut consulter la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca ou le Centre administratif de la qualification professionnelle.

Pour les apprentis et apprenties ayant des besoins particuliers, des mesures d'adaptation au protocole d'évaluation peuvent être mises en place.

Mention légale

« L'apprenti qui échoue à un examen peut le reprendre à la date fixée par le ministre. Pour être réadmis à l'examen après trois échecs, l'apprenti doit reprendre et compléter l'apprentissage des éléments de qualification pour lesquels il a échoué à l'examen. Le délai de reprise d'un examen ne peut être inférieur à 1 mois de la date de l'examen. »

**La réussite à l'examen
permet d'obtenir
le certificat
de qualification.**

AUTRES CONDITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT

DURÉE ET CONDITIONS DE RENOUELEMENT

Mention légale

« Le certificat de qualification est valide à compter de la date de délivrance jusqu'à la date du quatrième anniversaire de naissance du titulaire qui suit cette délivrance. Il peut être renouvelé pour des périodes de quatre ans par la suite. »

Le certificat de qualification est obligatoire tant que le ou la titulaire exécute une ou des tâches visées par ce document.

Une formation visant la mise à jour des compétences professionnelles peut être exigée. Si tel est le cas, le travailleur ou la travailleuse reçoit un avis en ce sens au moment de l'obtention ou du renouvellement de son certificat. Il lui faut suivre cette formation avant la date du prochain renouvellement de son certificat.

Une personne qui n'a pas demandé de renouvellement de son certificat dans un délai maximal de six ans doit se présenter à un nouvel examen de qualification. Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle ou consultez la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca pour connaître les détails.

DROITS EXIGIBLES

Des droits sont exigés par le ministère pour l'inscription à l'apprentissage et à l'examen de qualification, ainsi que pour le renouvellement de la carte d'apprenti et le certificat de qualification. Ces droits sont indexés annuellement. Pour connaître la tarification en vigueur, on consultera la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca.

RECOURS

Toute personne qui se croit lésée par une décision rendue par le ministère peut demander un réexamen administratif dans un délai de 30 jours civils après la date de réception de la décision. De plus, elle peut, dans les 30 jours, exercer un recours à la Commission des relations du travail.

CONTRÔLE

Les personnes qui exécutent les travaux contenus dans la définition d'un certificat de qualification sans détenir ce certificat, de même que leurs employeurs, commettent une infraction à l'article 42 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre.

Mention légale

« Le titulaire d'un certificat de qualification ou d'une carte d'apprenti doit l'avoir en sa possession lorsqu'il exécute des travaux visés au présent règlement. Il doit exhiber ce document sur demande d'un représentant du ministre ou de toute autre personne autorisée en vertu de la loi à effectuer des inspections ou des enquêtes dans le domaine de la qualification de la main-d'œuvre. »

La ou le titulaire doit aviser le ministère de tout changement d'adresse, sans délai.

PRÉSENTATION DES FORMULAIRES

DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1002)

Le document *Démarche de qualification professionnelle* présente les étapes et les apprentissages que devra effectuer l'apprenti ou l'apprentie pour obtenir son certificat de qualification. Ce document est particulier à chaque apprenti ou apprentie.

On y tient compte des acquis (expériences et formation théorique) qui lui ont été reconnus pour établir les éléments du programme d'apprentissage qu'il lui faudra suivre. La reconnaissance des acquis est faite à partir des renseignements fournis par l'apprenti ou l'apprentie lors de son inscription au programme et lors de la mise à jour de sa démarche d'apprentissage.

- Les renseignements qui figurent dans ce document concernent
- le nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'une personne qualifiée (durée de l'apprentissage);
 - la formation théorique requise, s'il y a lieu;
 - les éléments de qualification à acquérir et à évaluer en situation de travail;
 - l'examen à réussir;
 - d'autres éléments, s'il y a lieu.

La section « À réaliser » indique les étapes à franchir par l'apprenti ou l'apprentie pour mener à terme son programme d'apprentissage.

Emploi
et Solidarité sociale



Démarche de qualification professionnelle

JEAN TREMBLAY
1212, 12^e RUE, APP. 1212
QUÉBEC (QUÉBEC) G1G 1G1

Numéro de dossier : 123456789012
Numéro de la démarche : 3333AAAAA333333333
Date d'émission : 12 octobre 2022

Certificat en électricité

Éléments du programme	Exigences du programme	Reconnus	À réaliser
• Nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'un travailleur qualifié (Durée minimal d'apprentissage prescrite)	5 000 heures	1 500 heures	3 500 heures
• Formation requise :			
1. Notions et concepts de base en électricité	Oui	Oui	Non
2. Cours en santé et sécurité	Oui	Non	Oui
• Groupe de compétences obligatoires :			
1. Entretenir une installation électrique	Oui	Non	Oui
2. Réparer une installation électrique	Oui	Non	Oui
3. Poser, modifier ou restaurer une installation électrique	Oui	Non	Oui

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter la section Qualification obligatoire du site Internet Québec.ca ou nous téléphoner au 1 866 393-0067. Veuillez insérer ce document dans l'espace prévu à cette fin dans le guide d'apprentissage.

SUIVI DE LA DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1003)

Quand remplir ce formulaire?

Il est obligatoire de remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et de l'envoyer au ministère dans les cas suivants :

- au moment du renouvellement de la carte d'apprenti;
- à tout autre moment où l'apprenti ou l'apprentie doit informer le ministère d'une modification à son dossier (changement d'employeur, progression de sa démarche de qualification, etc.);
- à la demande du ministère.

Comment remplir ce formulaire?

Voir le modèle à la page suivante pour les numéros des sections et des éléments.

SECTION 1

L'apprenti ou l'apprentie doit fournir l'ensemble des renseignements demandés concernant

- l'entreprise;
- la personne représentant l'entreprise;
- la personne autorisée¹, s'il y a lieu;
- le compagnon ou la compagne² ainsi que son numéro de dossier³.

SECTION 2

Dans la section 2 sont déjà inscrits les éléments du programme personnalisé propre à l'apprenti ou à l'apprentie. Il faut fournir l'information selon les consignes ci-dessous.

Élément A

Indiquer la période de référence pendant laquelle le travail a été supervisé par une personne qualifiée et déclarer le nombre d'heures effectuées au cours de cette période. Les heures déclarées doivent être uniquement celles qui se rapportent aux tâches assujetties aux règlements F-5, r. 1 et r. 2 et qui sont décrites dans le guide. Une représentante ou un représentant de l'entreprise doit signer cette section.

Élément B

Dans la section Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée, inscrire la liste des formations suivies. Elles doivent correspondre à la formation demandée. Fournir une photocopie lisible des attestations.

Élément C

Pour chaque élément de qualification dont la maîtrise a été acquise durant la période de référence, l'apprenti ou l'apprentie ainsi que le compagnon ou la compagne, ou la personne autorisée par l'entreprise, doivent signer à l'endroit indiqué.

Élément D

Pour les autres exigences, s'il y a lieu, il faut fournir une photocopie lisible des pièces attestant que l'exigence a été satisfaite.

SECTION 3

Dans la section Commentaires, l'apprenti ou l'apprentie, le compagnon ou la compagne et l'employeur peuvent inscrire toute information complémentaire destinée au ministère.

SECTION 4

Par sa signature, la personne représentant l'entreprise certifie que les renseignements contenus dans le document sont exacts. Une fausse déclaration peut entraîner des sanctions prévues dans la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

1. Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou de l'apprentie.
2. Le compagnon ou la compagne est une personne titulaire d'un certificat de qualification valide.
3. Il s'agit du numéro inscrit sur le certificat de qualification (« carte »).

PARTIE 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
PRÉSENTATION DES FORMULAIRESEmploi
et Solidarité sociale

Québec

Suivi de la démarche de qualification professionnelle

Pour remplir ce formulaire, veuillez lire les instructions qui figurent dans le guide d'apprentissage sur le site Internet www.emploi.quebec.gouv.qc.ca. Si vous avez un nouvel employeur, veuillez indiquer ses coordonnées dans la section Commentaires ci-dessous.

Prénom et nom de l'apprentie/apprenti Jean Tremblay	Numéro de dossier 000000123456	Numéro de la démarche 333AAAAA33333333	Date d'émission/de mise à jour 15 septembre 2022
Nom de l'entreprise (Raison sociale) Compagnie d'électricité inc.	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 99876765432	Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert	Titre Adjointe
Adresse 1223, rue de l'Industrielle, local 35, Parc technologique, Montréal, Québec	Code postal H1H 1W1	Ind. rég. Téléphone 450 444-9999	
Nom de la personne autorisée (si ce n'est pas la compagne ou le compagnon qui signe le groupe de compétences) Réjean Dupuis		Titre Contremaître	
Nom du compagnon ou de la compagne Claude Martel			Numéro de dossier 00000000654321

Certificat en électricité

Éléments du programme		
• Nombre d'heures de travail assujetties effectuées sous la supervision du compagnon ou de la compagne Période du <u>2022-08-15</u> au <u>2023-08-15</u> Nombre d'heures au cours de cette période : <u>2 000</u> Signature de la personne représentant l'entreprise <u>Johanne Faubert</u>		
• Formation 1. Cours en santé et sécurité		Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée (Annexer les photocopies des pièces justificatives.) _____ _____
• Compétences ou éléments de qualification 1. Entretenir une installation électrique Tâches a) Tâche 1 b) Tâche 2 2. Réparer une installation électrique		Signature de l'apprentie/apprenti _____ Signature du compagnon, de la compagne ou de la personne autorisée _____ _____
• Autre exigence _____ _____		
Commentaires : _____ _____		
Je certifie, à titre de représentant ou de représentante de l'entreprise, que l'information fournie dans ce formulaire est exacte. Nom de la personne représentant l'entreprise <u>Johanne Faubert</u>		
Signature <u>Johanne Faubert</u>		Date <u>2023-08-31</u>

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Veuillez insérer ce document à l'endroit prévu à cette fin dans le guide d'apprentissage.

01-1003 (12-2022)

